

QUÉBEC, le 22 septembre 2003

Me Jean Dionne
Ligne directe: (418) 650-7024
Courriel: jean.dionne@lkdnet.com

Commission des valeurs mobilières du Québec
À l'attention de Mme Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux
800, Carré Victoria, Tour de la Bourse, 22e étage
Montréal Qc H4Z 1G3

**Objet: 9081-5044 Québec Inc. ("SPEQ CO₂ Solution")
et CO₂ Solution Inc. ("CO₂ Solution")**
**Re: Demandes de dispenses de prospectus et d'inscription
à titre de courtier en vertu des articles 50 et 155.1(2) de
la Loi sur les valeurs mobilières du Québec ("LVMQ")**
Notre dossier : 326410.0016

Madame,

Nous sommes les avocats de CO₂ Solution et de SPEQ CO₂ Solution qui nous ont mandatés pour présenter à la Commission des valeurs mobilières du Québec (la "CVMQ") les demandes de dispenses mentionnées en objets.

À cet effet, vous trouverez sous pli un exemplaire de la circulaire conjointe de sollicitation de procurations de la direction et d'information de CO₂ Solution et SPEQ CO₂ Solution accompagnant l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire de leurs actionnaires du 9 octobre 2003 (la "**Circulaire**").

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CO₂ Solution et de SPEQ CO₂ Solution est convoquée pour faire approuver leur fusion par leurs actionnaires.

Vous trouverez également sous pli les informations exigées par l'article 106 du règlement sur les valeurs mobilières pour les fins de l'obtention des dispenses de prospectus et d'inscription à titre de courtier prévues aux articles 50 et 155.1(2) de la LVMQ.

Finalement, vous trouverez sous pli un chèque au montant de 500\$ à l'ordre de la CVMQ en paiement des droits prescrits.

LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS, s.e.n.c.

(S) Didier M. Culat

DIDIER M. CULAT, AVOCAT

DMC/ch

p.j.